

## ACTIVITES ASSOCIATION SPORTIVE 2019/2020

*Les inscriptions sont à remettre au professeur d'EPS de votre enfant.*

**Début des activités : LUNDI 16 SEPTEMBRE**

ACTIVITES	HORAIRES	RESPONSABLES	ORGANISATION
<b>HANDBALL</b>	Gymnase A Mardi 16H30/18H  <u>Fin de la saison aux vacances de Pâques</u>	Mme ANTOINET	Matches à partir d'octobre quelques mercredis après-midi Fin des entraînements aux vacances de Pâques
<b>BADMINTON</b>	Gymnase B <b>MARDI</b> midi 12H30 à 13H15 + <b>MERCREDI</b> de 13h30 à 15h <u>en janvier et février</u>	Mme GRENDEL	Quelques compétitions facultatives Le mercredi
<b>GYMNASTIQUE AGRES</b>	Salle C <b>VENDREDI</b> 16H30/18H	Mme CAREL	Deux à trois compétitions le mercredi
<b>ARTS DU CIRQUE</b>	Gymnase A MERCREDI 13H30/16H	M. BLANQUART	Jonglage, équilibre, monocycle Création de numéros pour spectacles
<b>ACROBATIES</b>	Salle A MERCREDI de 13H30/15H	Mme CAREL	Sauts, exercices d'équilibre, pyramides, acrobaties en tout genre.... Participation aux numéros de cirque pour ceux qui souhaitent
<b>ACTIVITES DE PLEINE NATURE CANOE, COURSE ORIENTATION, VTT, RUN AND BIKE.</b>	SIVOM ou en forêt ou sur la Seine Sorties LE MERCREDI 13h30 à 16h	Mme GRENDEL/ Mme ANTOINET  2 Professeurs EPS pour le VTT 1 professeur en course d'orientation 1 professeur + cadre du club en canoë	De septembre à décembre puis à partir de mars <u>Brevet de natation obligatoire</u>  Les élèves de ce groupe pourront participer aux RAIDS

Je soussigné(e) ..... père, mère, tuteur, représentant légal(1):

- autorise (2) ..... de la classe de .....

né(e) le..... à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Hector Malot.

- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (3).

- N° de téléphone et noms des personnes à contacter en cas de problème :

- 06.

Nom:

Lien de parenté :

- 06.

Nom:

Lien de parenté :

Fait à ....., le .....

**Signature:**

(1) Rayer la mention inutile

(2) Indiquer le nom et prénom de l'élève à licencier

(3) Rayer en cas de refus d'autorisation.

**Dans une enveloppe, portant le nom et la classe de l'élève:**

- **Un chèque à l'ordre de l'association sportive du collège H. Malot de 30 euros pour l'adhésion.**  
( les bons de la C.A.F sont acceptés)
- **L'autorisation parentale signée**
- **Brevet de natation si vous souhaitez participer au plein air** (sauf si nous l'avons déjà pour les anciens élèves)